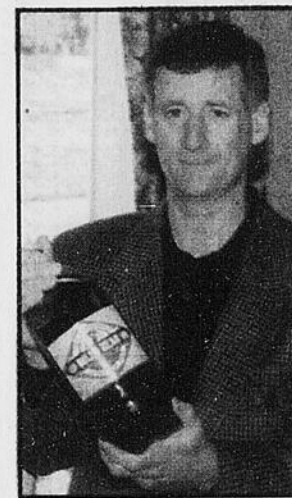


## Hold-up / A2



**Un cagoulard armé passe en coup de vent à la Banque Nationale de Bromptonville**

## Chez nous - cahier B



**Un homme d'affaires et ses fils relancent la fameuse boisson gazeuse Bull's Head**

## Sports / C1



**Gaétan Royer frappe au travers d'une vitre...**

## Auto / C5



**L'indémontable style Porsche**

## Météo / A2

(332<sup>e</sup> jour de l'année)  
**Neige intermittente maximum 1**  
**Soleil**  
**Lever: 7h02**  
**coucher: 16h07**  
**Demain: variable maximum -3**

# «Notre bonus de Noël...»

Natrel prend ses employés par surprise en sabrant près de 30 postes à Sherbrooke

Gilles FISETTE

Sherbrooke

La direction de Natrel a semé la consternation dans son usine de lait et de produits laitiers de la rue Chalifoux, dans le quartier est de Sherbrooke, en annonçant hier la fin de ses opérations de production et la conversion de l'usine en centre de distribution, à compter du 3 février prochain.

La décision a pour effet de mettre au chômage une trentaine de la quarantaine d'employés syndiqués de l'endroit puisque l'employeur ne prévoit conserver à son service que dix personnes.

La presque totalité des employés ont appris la nouvelle de la bouche de l'employeur, vers 11h00, hier matin. Certains employés ont même été appelés au travail, plus tôt que d'habitude, pour recevoir la mauvaise nouvelle en même temps que tout le monde.

Pour Guy Lemieux, camionneur, les choses se sont passées différemment. Il a appris la perte de son emploi en revenant de sa «runne» de lait, vers 15h30, de la bouche du président de son syndicat, dans le stationnement de l'usine.

Estomaqué, il n'a pu que lancer: «C'est écoeurant... C'est notre bonus pour Noël. C'est la façon de nous remercier...»

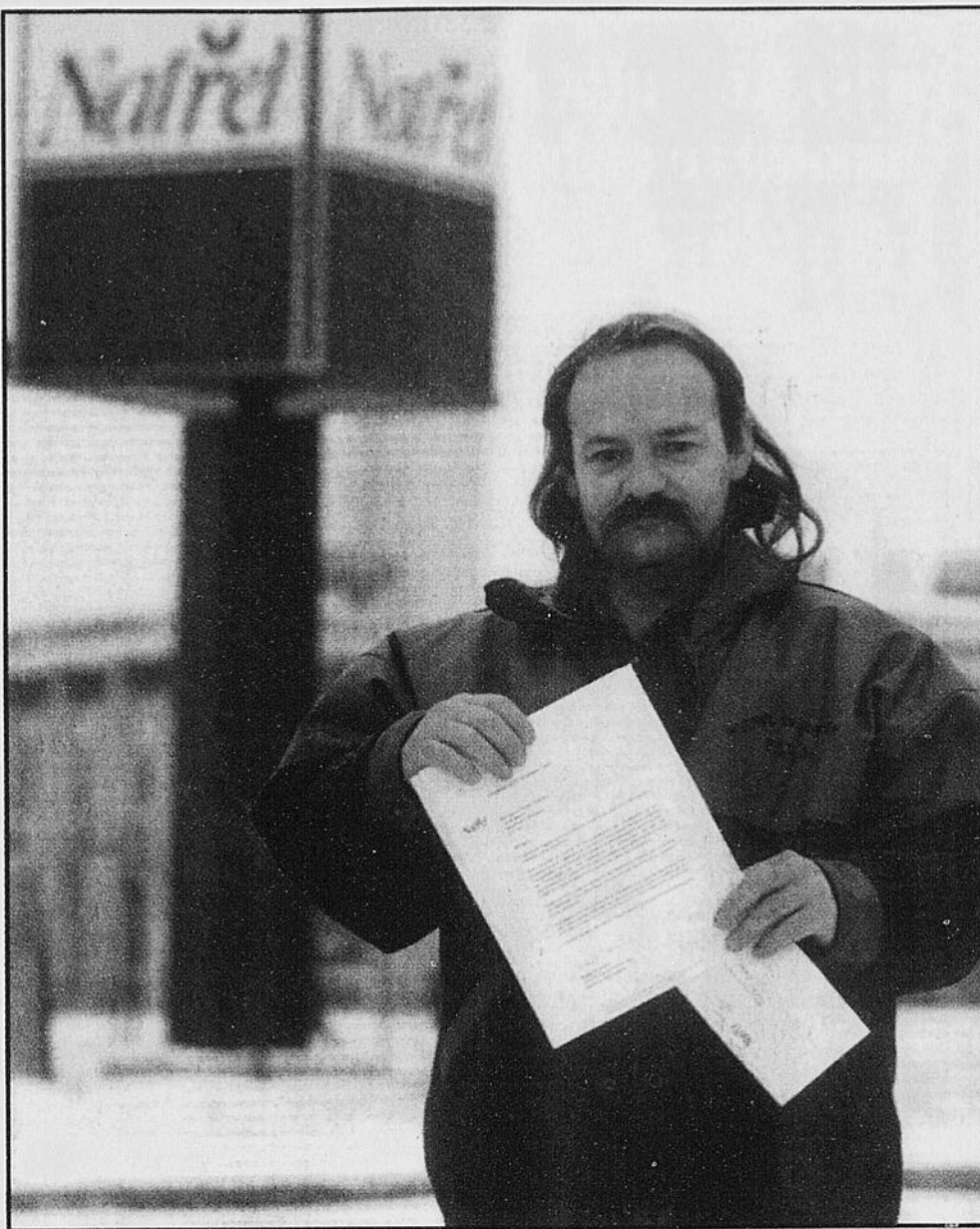
Il faisait alors allusion au Lys de bronze que l'usine sherbrookoise a décroché, à la fin octobre, lors du gala annuel organisé par le ministère de l'Agriculture, pour souligner la qualité de ses produits.

Pour Daniel Grégoire, président du Syndicat des employés de Natrel de Sherbrooke, un syndicat affilié à la Fédération indépendante des syndicats affiliés (FISA), l'annonce a été faite dans «la pure tradition Natrel. Personne n'a vu venir le coup et l'employeur a attendu à la dernière minute pour informer ses gens. Ils ont toujours agi ainsi, que ce soit pour une bonne ou une mauvaise nouvelle...»

Premier à rendre publique l'information - la compagnie a émis un communiqué en milieu d'après-midi et la direction sherbrookoise a refusé de commenter la nouvelle avant que la directrice des relations publiques prenne le relais - M. Grégoire a rapporté que la colère et la consternation ont prédominé toute la journée dans le cœur des travailleurs.

«Il y a eu une rencontre entre la direction et la haute direction de Montréal, tôt ce matin (hier). Puis, l'employeur a convoqué l'exécutif du syndicat afin de nous faire part de la décision, avant de remettre les lettres aux employés», témoigne M. Grégoire.

Dans cette lettre, le chef du personnel et des relations industrielles, Roger Fournier,



Daniel Grégoire, président du syndicat des employés de Natrel, montre la lettre portant la mauvaise nouvelle qui a été remise aux employés hier matin. La direction de l'entreprise annonce un changement de vocation à son usine de Sherbrooke qui se traduira par l'abolition d'une trentaine d'emplois.

explique que «pour assurer la survie et la croissance de l'entreprise et, en conséquence, le maintien d'emploi du plus grand nombre possible d'employés, nous devons procéder à la rationalisation entre autres de l'usine, de nos opérations de production de lait de consommation». Il souligne que la «termination

d'emploi sera effective le 3 février».

La production sera assurée par l'usine de Ville St-Laurent, à partir du début de février. Selon Natrel, aucune autre usine ne sera touchée par cette rationalisation.

Autre texte (B4)



Photos, Guy Marchand

Michael Potter, un Drummondvillois âgé de 31 ans, a perdu la vie hier lorsque son véhicule est entré en collision avec un camion-remorque. Après l'impact, le camion et son chargement ont abouti dans un fossé.

# La 55 tue encore une fois

□ La chaussée glissante provoque une collision et fait une victime, près d'Ulverton

Guy MARCHAND

Richmond

La série noire sur la route 55 s'est poursuivie hier en début d'après-midi lorsqu'une collision survenue à la hauteur de la municipalité d'Ulverton a fait une victime, Michael Potter, âgé de 31 ans, de Drummondville.

Parce que l'homme ne portait aucune pièce d'identité sur lui - il circulait à bord d'une voiture louée - ce n'est que tard hier soir qu'il a pu être identifié. C'est en s'adressant à la compagnie de location de voitures que les policiers ont été en mesure d'apprendre l'identité de la victime qui voyageait seul.

Ce décès porte maintenant à 10 le nombre de personnes qui ont trouvé la mort dans quatre accidents de la route sur la 55 depuis le début de l'année 1995, sur le territoire desservi par la SQ Estrie. Trois d'entre elles ont péri mardi dernier lors d'une collision frontale survenue à la hauteur de Melbourne.

### Chaussée glissante

La chaussée rendue glissante par la neige a vraisemblablement joué un rôle déterminant dans l'accident mortel d'hier, attribuable à une perte de contrôle, a indiqué l'agent Serge Dubord du service des relations publiques de la Sûreté du Québec de l'Estrie.

«D'après les informations obtenues auprès de témoins oculaires, il semble que le conducteur aurait perdu le contrôle de sa Chevrolet Cavalier et n'a pu éviter la collision avec le camion qui s'en venait en sens contraire. Le conducteur du camion (qui roulait en direction de Drummondville) aurait tout tenté pour éviter la voiture mais en vain et les véhicules se sont heurtés de plein fouet», a expliqué l'agent Dubord.

Il n'y avait pas eu de tentative de dépassement de la part des conducteurs impliqués dans cet accident.

L'accident s'est produit à 13h20 sur un tronçon droit à quelques 2 kilomètres de la halte-routière du Moulin d'Ulverton, près de L'Avenir.

Le conducteur du train routier qui transportait deux conteneurs d'amiante, Richard Beaugard, 31 ans, s'en est tiré avec quelques blessures. Il souffrait notamment de douleurs au dos et au cou et a été transporté par ambulance au CUSE, pavillon de Fleurimont, pour y subir des examens.

Après la collision, le camion et son chargement ont abouti dans un fossé. Propriété de l'entreprise «Transport ATD» de Danville, le camion avait quitté Asbestos et se rendait à Montréal.

Ce sont les agents Gonzague Brochu et François Dumas du poste de la SQ de Richmond qui ont fait les constatations d'usage.

D'autres policiers de la SQ et des employés du ministère des Transports étaient sur place également afin de rétablir la circulation sur la route rendue fort dangereuse en raison des conditions climatiques. Dans les moments qui ont suivi la tragédie, une voie a dû être fermée pendant plus d'une heure afin de remorquer le train routier du fossé.

### Beaucoup d'accrochages

En plus de la chaussée glissante, les automobilistes devaient composer avec une visibilité passablement réduite en raison de la neige qui tombait sur l'Estrie hier.

Signe révélateur, 25 accrochages sont survenus entre midi et 16h45 à Sherbrooke. Il serait facile de reporter tout le blâme sur la voirie mais toute température oscillant entre la neige mouillée, le risque de verglas et de pluie tout court, multiplie les pièges à volontaire.

Dans ce nombre d'accidents, deux ont causé des blessures mineures aux impliqués. L'un, vers 13h, rue Belvédère, dans lequel quatre véhicules ont été impliqués et l'autre, vers 14h45, rues Belvédère et Minto.

Le retour à la maison n'a pas été plus facile pour plusieurs. Les Montréalais, pas plus chanceux, ont vécu plusieurs embouteillages à l'heure de pointe. Dans les deux régions, on s'attendait à ce que la neige se transforme en grésil et en pluie verglaçante pendant la nuit.

# Chrétien entrouvre la porte à un Québec distinct

Manon CORNELIER Ottawa (PC)

Jugeant la voie constitutionnelle bloquée, le premier ministre Jean Chrétien a choisi de se tourner vers la Chambre des communes pour donner suite à ses engagements référendaires.

Lors d'une conférence de presse surprise tenue hier à Ottawa, il a dévoilé un plan en trois étapes pour reconnaître le caractère distinct du Québec, accorder un droit de veto aux régions et assurer le retrait fédéral de la formation de la main-d'oeuvre.

«Les initiatives que mon gouvernement propose aujourd'hui ne sont pas de nature constitutionnelle puisque le gouvernement du Québec a clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas participer à de telles discussions. Toutefois, si ces conditions devaient changer, c'est-à-dire si le Québec et les autres régions du pays y consentaient, ces initiatives pourraient être constitutionnalisées», a-t-il indiqué devant la presse, précisant qu'il s'agissait seulement «des premières mesures de changement».

Dès hier, M. Chrétien a déposé à la Chambre des communes un avis de motion reconnaissant le fait que le Québec forme, au sein du Canada, une société distincte par sa langue, sa culture et sa tradition juridique.

Selon cette motion, la Chambre s'engagera à ne pas laisser guider par cette réalité et incitera «tous les organismes des pouvoirs législatif et exécutif du gouvernement à prendre note de cette reconnaissance et à se comporter en conséquence».

Cette motion n'aura aucun poids juridique. Il s'agit plutôt d'un engagement moral des parlementaires.

Durant la campagne référendaire, M. Chrétien a promis de ne jamais effectuer de changements constitutionnels affectant le Québec sans obtenir le consentement de ce dernier.

Le ministre de la Justice Allan Rock présentera un projet de loi mercredi dans lequel le gouvernement fédéral s'engagera à ne pas adopter une résolution constitutionnelle si le Québec, l'Ontario, les Maritimes ou l'Ouest s'y oppose.

Cette opposition pourrait s'exprimer par référendum ou par résolution de l'assemblée législative. Il a été impossible de savoir si Ottawa irait de l'avant si une assemblée législative s'opposait à un changement alors que la population, elle, l'appuierait par le biais d'un référendum.

M. Chrétien a par ailleurs annoncé que le projet de loi sur la réforme de l'assurance-chômage, qui sera déposé mercredi, consacrera le retrait d'Ottawa de tous les programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Le fédéral laissera l'entière responsabilité aux provinces, mais conservera les fonds qu'il injecte dans ces programmes pour les donner directement aux chômeurs.

Du côté du Bloc québécois et du Parti réformiste, on a immédiatement accusé le premier ministre d'improviser. Le leader parlementaire du Bloc, Michel Gauthier, a conclu que l'absence de changements constitutionnels réduisait l'ensemble à une «coquille vide».

Selon lui, M. Chrétien se trompe en blâmant les souverainistes pour l'impasse constitutionnelle puisqu'il a fait ses promesses en toute connaissance de cause. «Le premier ministre n'a fait aucun travail politique auprès de ses partenaires», a-t-il dit.

M. Gauthier n'a toutefois pas voulu dire si le Bloc voterait en faveur de changements constitutionnels ou s'il utiliserait la motion sur la société distincte comme munition.

La députée réformatrice Deborah Grey a promis une bonne bataille parlementaire contre le projet de loi sur le droit de veto car il va à l'encontre de l'égalité des provinces. Pour la même raison, les réformistes passeront la motion sur la société distincte au peigne fin et la combattront si elle équivaut à un statut particulier pour le Québec.

Des réactions (C6)

# EMPLOIS DU JOUR

**Commis de bureau**  
Code prof: 1411 # 2031252  
Lieu: Sherbrooke  
Salaire: 7 \$/heure, permanent, temps partiel, 20 heures/semaine et +  
Exigences: D.E.S., aptitude à communiquer par téléphone, parler anglais (un atout), très grande disponibilité, autonome, débrouillard.

**Électrotechnicien**  
Code prof: 2241 # 2024399  
Lieu: Estrie  
Salaire: à négocier, permanent, plein temps  
Exigences: D.E.C., certificat en technologie du génie électronique, expérience requise, horaire variable, certificat de qualification, licence C, expérience automatisation.

**Opérateur(trice) fraiseuse**  
Code prof: 7231 # 2992107  
Lieu: Sherbrooke  
Salaire: selon compétence et expérience, permanent, plein temps  
Exigences: cours de machiniste et usage CNC, expérience sur fraiseuse  
Fonctions: programmer et manoeuvrer fraiseuse à commande numérique.

**Agent(e) de développement**  
Code prof: 4163 # 2027055  
Lieu: Sherbrooke  
Salaire: 425 \$/semaine, débutant le 27 novembre, temporaire, 15 semaines, plein temps  
Exigences: art. 25, être prestataire assurance-chômage, formation marketing ou communications ou expérience équivalente, expérience dans organisation et planification campagne de promotion.  
Fonctions: rédaction dépliant communautaire, communiquer avec médias, campagne de promotion, présentations médiatiques.

Veillez vous présenter à votre Centre d'emploi du Canada afin de consulter les offres dans les guichets informatisés d'emploi ou téléphoner à Info-Centre: 564-5970, 564-5983. Une initiative de La Tribune en collaboration avec le Centre d'emploi.

**RÉSULTATS**

lotto-québec

**6/49**

Tirage du: 95-11-27

7	9	10	11	12
13	14	16	23	27
28	32	41	47	51
57	58	61	65	70

Prochain tirage: 95-11-28

TVA, le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

## Au procès de Camille Noël pour le meurtre du petit Éric Arpin de Magog

# Le jury délibère depuis hier midi

Montréal (PC)

Le jury de huit hommes et quatre femmes qui a entendu le procès de Camille Noël pour le meurtre du petit Éric Arpin, à Magog, a entrepris hier midi ses délibérations.

On reproche à Noël, âgé de 35 ans, d'avoir prémédité avec son frère Serge, 43 ans, la séquestration du garçon de 9 ans, le 16 décembre dernier, dans le

sous-sol de la résidence de Camille, puis de l'avoir étranglé.

Serge Noël a été acquitté par un jury de Sherbrooke le 26 juin dernier.

Le juge Raynald Fréchette aurait omis d'expliquer au jury les règles du meurtre par complicité. Aussi la Couronne réclame-t-elle un nouveau procès dans le cas de Serge Noël.

Au procès de Serge, Camille avait témoigné à charge contre lui. Il y avait fourni des aveux détaillés. Il précisait le projet qu'il avait formé avec son frère

d'enlever un jeune et de le tuer.

Toujours selon Camille, lui et son frère se sont «amusés» sur le corps de l'enfant, puis Serge l'a étouffé au moyen d'une corde tandis qu'il lui retenait les jambes. Les deux frères ont ensuite transporté le cadavre dans un tunnel piétonnier situé à 52 mètres du domicile de Camille.

Ces aveux de Camille réitéraient les confessions détaillées qu'il avait consenties aux enquêteurs de police quelques jours après le crime, puis à l'enquête

préliminaire de Serge et, enfin, à deux codétenus à la prison de Sherbrooke.

Dans ce dernier cas, toutefois, Camille disait que c'était lui qui avait étranglé le petit. Il s'était même ouvert les veines après le fait.

Camille a témoigné à nouveau, en défense cette fois, à son propre procès, pour dire que l'ensemble de ces déclarations incriminantes «étaient toutes des menteries».

Le jury a délibéré quatre heures hier. Il poursuit son travail ce matin.

## Évadé de prison depuis la fin de semaine

# La police craint que «le Chinois» se cache en Estrie

Sherbrooke (psj)

Les policiers de la région de Sherbrooke, notamment les policiers municipaux de Sherbrooke et les agents de la Sûreté du Québec de l'Estrie, restent à l'affût de toute information pouvant mener à l'arrestation de Régis Lachance, dit le Chinois, âgé de 42 ans, qui s'est évadé de l'établissement



Régis Lachance, dit «le Chinois».

carcéral à sécurité minimale de la montée Saint-François, à Laval, en fin de semaine dernière.

Rien n'indique pour le moment que Lachance se serait à Sherbrooke mais les probabilités sont fortes puisqu'il y a vécu la majeure partie de sa vie.

### Condamné pour meurtre

Il avait été condamné à la prison à perpétuité sans possibilité de libération avant 10 ans, en juin 1982, pour le meurtre au second degré de M. Jacques Morin, âgé de 36 ans, de Fleurimont.

Le drame était survenu dans la cour arrière du restaurant de l'époque Chez Phil, situé rue King Ouest, entre les rues Alexandre et Camirand, à Sherbrooke, vers quatre heures du matin, le 7 février 1982.

Lachance, alors membre du groupe de motards Les Atomes qui ont depuis plus de dix ans enterré leurs couleurs sous les assauts répétés et les meurtres en série des Gîtans devenus depuis les Hell's Angels, et un ami s'étaient présentés au restaurant Phil.

Voyant que les banes au comptoir étaient pratiquement tous occupés, ce qui l'empêchait de s'y asseoir avec son ami, Lachance a demandé à la victime de s'ôter de là.

M. Morin a refusé. On a alors décidé de régler le différend à l'extérieur, d'homme à homme. Sauf que Lachance, sous l'effet de l'alcool et de la mescaline, a vite perdu le dessus. Aussi a-t-il sorti un couteau et poignardé mortellement la victime.

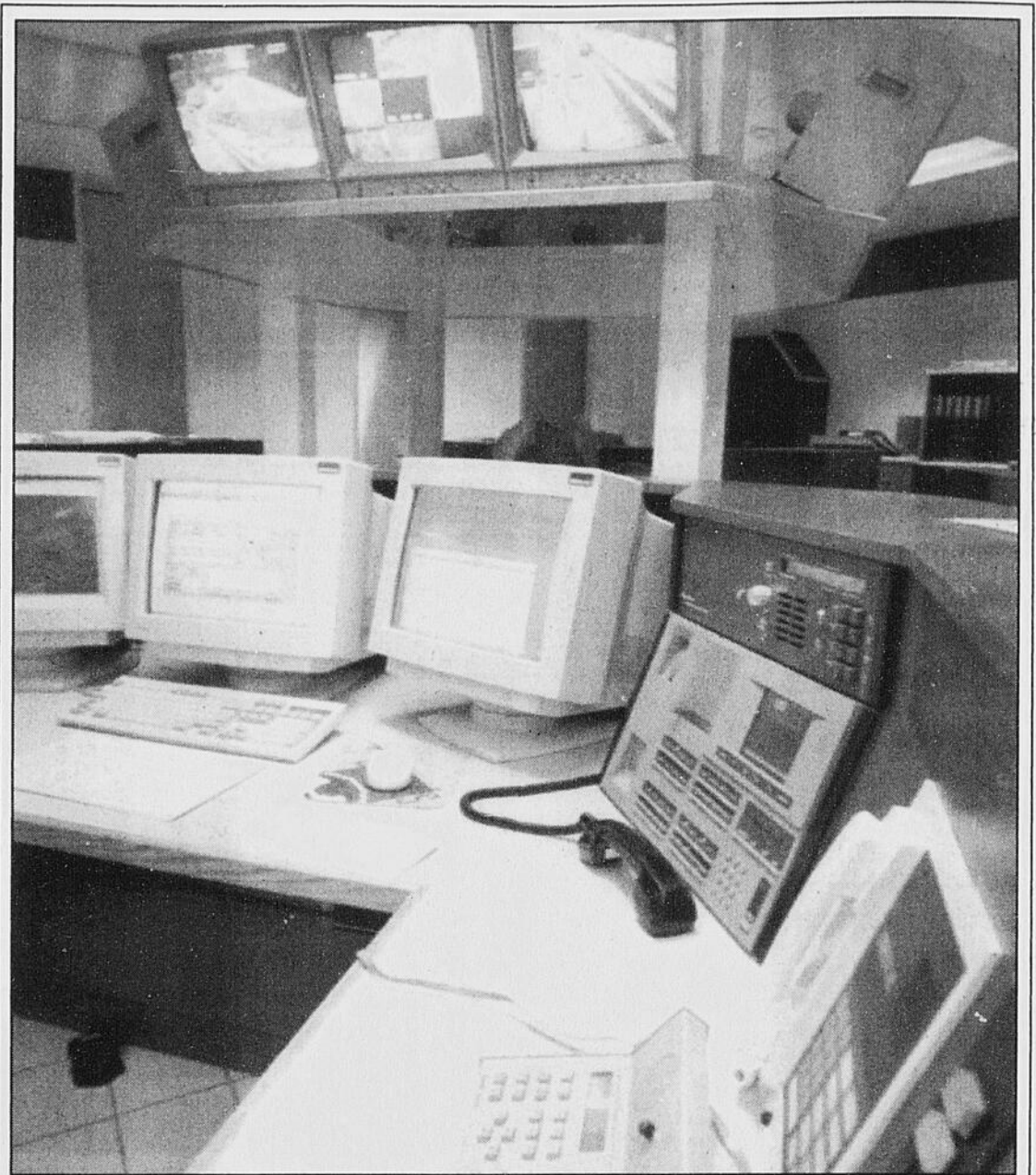
Après des délibérations de deux heures et 40 minutes, un jury avait reconnu Lachance coupable de meurtre au second degré, le 10 juin 1982.

Le lendemain, le juge Thomas Toth, de la Cour supérieure, a entendu les représentations des deux parties puis il a rendu le châtiment que l'on sait.

Lachance avait obtenu sa libération conditionnelle en 1992 mais une affaire de nature sexuelle avait entraîné son renvoi derrière les barreaux.

Son évasion de la dernière fin de semaine n'arrangera en rien une situation déjà bien précaire.

Voici le signalement du fugitif: cheveux noirs, yeux bleus, 1,73 m (cinq pieds et huit pouces), 77 kilos (170 livres).



## Le 9-1-1 est enfin en opération

Téléphoto, par Christian Landry

Depuis 0 h 01, aujourd'hui (lire, la nuit dernière), le service centralisé d'appels d'urgence 9-1-1 est en opération pour les citoyens de Sherbrooke, Ascot, Bromptonville, Canton de Brompton, Deauville, Fleurimont, Lennoxville, Rock Forest, Saint-Élie-d'Orford et Waterville. Il faudra maintenant tous apprendre à faire la différence entre un appel d'urgence mettant en péril la vie, la santé ou l'intégrité physique d'une ou de plusieurs personnes ou un vol commis durant la nuit et constaté le matin ou à son retour chez soi. Bénéficient également du 9-1-1 à compter d'aujourd'hui, ce mardi 28 novembre, les résidents de Magog, de Canton de Magog, de Canton d'Orford, d'Omerville, d'Ayer's Cliff et de Sainte-Catherine-de-Hatley.

# Un couple de L'Avenir réclame 1,6 million \$ pour une opération à l'Hôtel-Dieu

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Un couple de L'Avenir, près de Richmond, réclame une compensation de 1 625 000 \$ pour dommages à cause d'une intervention chirurgicale à la suite de laquelle M. Réjean Galipeau se plaint d'une incapacité partielle de la voix.

Il invoque que ses inconvénients découlent du sectionnement par inadvertance du nerf laryngé.

Leur poursuite judiciaire vise un chirurgien, un résident et le Centre hospitalier Hôtel-Dieu de Sherbrooke.

Leur action a été inscrite en cour supérieure de Sherbrooke sans l'intermédiaire d'un avocat, mais prévoit quand même une provision pour des frais légaux futurs.

Les demandeurs allèguent que le protocole opératoire fait état que «par inadvertance le nerf récurrent pres de sa division terminale est ligaturé et sera réanastomosé.»

M. Galipeau relate souffrir de diffi-

cultés de prononciation et avoir perdu environ 80 pour cent du volume normal de sa voix de sorte qu'il faut se trouver à moins de trois mètres pour l'entendre.

Cette situation diminue la qualité de vie de sa famille, augmente la difficulté de communication avec ses compagnons de travail dans le domaine de la mécanique et compromet ses chances d'avancement, selon la requête.

M. Galipeau évalue son incapacité partielle permanente à au moins 25 pour cent et son épouse, Thérèse Mandino, estime que ces inconvénients équivalent à une incapacité partielle de 10 pour cent.

M. Galipeau réclame donc un demi-million de dollars pour incapacité partielle permanente à cause de ses séquelles, 300 000 \$ pour dommages punitifs, 200 000 \$ pour perte de revenus actuels et futurs, 100 000 \$ pour inconvénients, 100 000 \$ pour périodes difficiles et 25 000 \$ pour divers déboursés.

Quant à elle, Mme Mandino demande 300 000 \$ en dommages divers et 100 000 \$ pour travail supplémentaire.

Il s'agit du personnel chirurgical et l'hôpital responsables de leurs dommages à la suite d'une opération remontant au 1er mai.

**LA QUOTIDIENNE 760-8007**

**PARTICIPEZ AU CONCOURS** La Tribune

**OÙ est Myriam?**

Facile! Du lundi au vendredi, découpez la pièce du jour, collez-la sur l'image qui paraît correspondre dans le journal.

**GAGNANTS AUX TIRAGES DU 24 NOVEMBRE**  
Aline Côté, Thetford Mines, 100\$  
Reine Coutu, Windsor, 100\$

Préparez votre coupon dans le journal le samedi et ramenez-le à La Tribune afin de participer aux tirages. Bonne chance!

**4 000 \$ À GAGNER!**

2 PRIX DE 100\$ PAR SEMAINE  
2 PRIX DE 1 000\$ LE 22 DÉCEMBRE 1995  
\*Moitié du prix pour les non-abonnés

INDICE: La majorité des Sherbrookoïses furent initiées au ski alpin à cet endroit.

## Prévisions à long terme pour Sherbrooke

Source: Environnement Canada

Aujourd'hui	Cette nuit	Mercredi	Judi	Vendredi
NEIGE	NUAGEUX	CIEL VARIABLE	CIEL VARIABLE AVEC AVERSES DE NEIGE	NEIGE
max 1	min -8	max -3	-13/-5	-12/-2

GOLF • BBQ • JARDINAGE • VOYAGE • VÉLO • RÉNOVATION • SPECTACLE • VOÛTE

**Inquiet de la météo?**

1900 451-4455

Nos météorologues à votre service

Environnement Canada La météo à la source

CONSTRUCTION • RANDONNÉE • CHALET • CAMPING • MÉTÉO-MONDE • FESTIVAL

**INDEX**

Arts: .....D-1  
Automobile:.....C-5  
Bandes dessinées:.....D-2  
Chez nous:.....B-1  
Décès:.....D-5  
Économie:.....B-4  
Éditorial:.....A-4  
Horoscope:.....D-2  
Messier en liberté:.....D-2  
Petites annonces:.....D-3  
Sports:.....C-1  
Vivre:.....B-3

**La Tribune**  
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, 11K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

TÉLÉPHONES	LIVRAISON	ABONNEMENTS	TERRITOIRE IMMÉDIAT:	HORS DE NOTRE TERRITOIRE IMMÉDIAT:
Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466 ENVOI DE PUBLICATION: Enregistrement No 0529168	Camelots et camelots motorisés Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camelot .....\$3.71 taxe de vente du Québec .....24 Coût à l'abonné.....\$3.95	Abonnement par la poste au Canada, sauf endroits desservis par camelot et camelots motorisés.	Temps Prix TPS TVQ Total 1 an \$255.00 \$17.85 \$17.74 \$290.59 6 mois \$140.00 \$ 9.80 \$ 9.74 \$159.54 3 mois \$ 80.00 \$ 5.60 \$ 5.56 \$ 91.16 1 mois \$ 50.00 \$ 3.50 \$ 3.48 \$ 56.98	Temps Prix TPS TVQ Total 1 an \$310.00 \$21.70 \$21.56 \$353.26 6 mois \$185.00 \$12.95 \$12.87 \$210.82 3 mois \$110.00 \$ 7.70 \$ 7.65 \$125.35 1 mois \$ 55.00 \$ 3.85 \$ 3.83 \$ 62.68

AUX ÉTATS-UNIS ET AUTRES PAYS 1 an \$700.00, 6 MOIS \$410.00, 3 MOIS \$265.00, 1 MOIS \$130.00

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

# Actualité en bref

## Il n'avait pas la conscience tranquille

Une infraction au Code de la sécurité routière a forcé un jeune conducteur à s'écarter derrière les barreaux toute la fin de semaine... pour une affaire de stupéfiants.

Les agents de la Sûreté du Québec de Richmond l'avaient intercepté rue Hamilton, à Danville, le samedi soir 25 novembre, pour un manquement au Code de la sécurité routière.

La nervosité démontrée par le conducteur, âgé de 18 ans, d'Asbestos de même que son comportement à l'approche des policiers laissaient entendre qu'il n'avait pas la conscience tranquille.

On devait effectivement découvrir dans le coffre-arrière du véhicule, 90 grammes de champignons magiques, deux ampoules de résine de haschisch, 14 grammes de haschisch et une balance, instrument fort utile pour tout vendeur de drogue.

Malgré un passé sans tache, la nature de la découverte commandait une incarcération jusqu'au moment de la comparution qui s'est déroulée hier au palais de justice de Sherbrooke.

## Pas fréquent mais agaçant

**Rock Forest** - La Sûreté municipale de Rock Forest a enregistré au cours de la fin de semaine deux plaintes de vol de roues de véhicule ce qui porte à six le nombre de vols du genre depuis quatre semaines sur son territoire.

Les deux derniers délits ont été commis dans la cour d'un immeuble à logements, rue Pavillon, alors que des voleurs ont soutiré deux roues à une voiture Volkswagen Fox et les quatre roues d'une voiture Acura Integra, dans une cour privée, rue Viau.

La nouvelle se veut donc un message de prévention et un appel à la vigilance des citoyens.

## Un tracteur de semi-remorque disparaît

**Bromptonville** - Un tracteur de semi-remorque a été volé, chemin du Parc, dans le Canton de Brompton, dans la nuit de dimanche à hier.

Il s'agit d'un Inter 1985, F 1900, blanc et vert dont la valeur se situerait dans les 30 000 \$.

Ce tracteur servait à tirer la remorque d'une entreprise de machines agricoles, 534 chemin du Parc. Il a été volé entre 15h, dimanche et 7h40, hier, moment où l'on a constaté sa disparition.

La Police municipale de Sherbrooke a ouvert une enquête.

## Deux accusations au lieu d'une seule

Une automobiliste, âgée de 41 ans, d'Ascot, devra répondre à deux accusations contre sa conduite de véhicule avec les facultés affaiblies, vers 3h30, hier, rues Galt Ouest et McManamy.

La conductrice roulait du trottoir jusqu'au centre de la rue avant de revenir vers le trottoir... et ainsi voguait la barque.

Les policiers ont procédé à l'interception du véhicule, rue Kingston et là, aux premiers mots du dialogue, ils ont compris la raison de la houle.

Sommée de fournir un échantillon de son haleine, la femme a refusé avec le résultat qu'elle devra répondre d'une accusation de facultés affaiblies au volant et une accusation de refus d'obtempérer à l'ordre d'un policier.

## Un morceau de béton pour des lunettes

Un voleur a lancé un gros morceau de béton dans la vitrine d'un centre Opto-Plus, 13e avenue Nord, dans le quartier de Sherbrooke, vers deux heures du matin, hier.

Il a par la suite ramassé une brassée de lunettes de soleil, une dizaine croit-on, avant de prendre la fuite.

Le montant du vol ne dépasserait pas les 1000 \$ mais le montant des dommages est de 1000 \$.

## Petit délai pour la rue Montante

**Ascot (FG)** - La nouvelle «Montée d'Ascot Express» étant en service, la réouverture de la rue Montante devrait avoir lieu en fin de semaine prochaine.

En fait, comme l'ont expliqué hier les conseillers d'Ascot, la municipalité serait prête à rouvrir cette rue résidentielle mais on craint le retour à la circulation dense qui a conduit à sa fermeture temporaire.

Le problème c'est que la nouvelle voie n'est pas assez bien identifiée et la plupart des gens qui auraient intérêt à l'utiliser n'y ont pas encore développé l'habitude. Le conseil municipal a donc convenu d'aménager une signalisation adéquate pour mieux la faire connaître.

En outre, à l'invitation du conseiller Denis Demers, il a été convenu de porter une attention particulière à la circulation qui, empruntant la nouvelle voie en direction ouest-est, tourne en direction nord (à gauche) sur Dunant. «Il y a là une situation très dangereuse», a soumis M. Demers, qui craint de voir se produire un accident grave.

# Légère baisse du fardeau à St-Élie

Le conseil puise 200 000 \$ dans le surplus accumulé pour éviter une hausse

François GOUGEON St-Élie-d'Orford

Plus qu'un gel, c'est même une légère baisse de leur fardeau fiscal que le conseil municipal de Saint-Élie-d'Orford réserve à ses contribuables, en 1996.

Le taux de la taxe foncière reste le même à 0,7255 \$ du cent dollars d'évaluation, mais la contribution pour le centre communautaire baisse et passe de 0,0216 \$ à 0,015 \$, toujours pour chaque tranche de 100 \$ portée au rôle d'évaluation.

Et, alors que les citoyens desservis

par le réseau d'aqueduc de la Ville de Sherbrooke auront droit à une réduction de 0,10 \$ à 0,09 \$ du cent dollars d'évaluation imposable pour cette immobilisation, ceux du secteur rural (résidence située en dehors du territoire desservi par le réseau d'aqueduc et d'égouts) devront absorber la taxe de 98 \$ par unité familiale pour la vidange et le traitement de la fosse septique. Il s'agit d'une mesure qui revient aux deux ans.

Quant aux autres taxes, elles subissent un gel: 56 \$ par unité résidentielle pour les ordures ménagères, 100 \$ pour l'aqueduc, 35 \$ pour l'usine d'épuration, 3 pour cent de la valeur locative pour la taxe d'affaires, notamment.

Le budget adopté hier soir par le conseil municipal du maire Richard Gingras prévoit des revenus et dépenses de 3 269 338 \$. Il s'agit d'une augmentation de plus de 10 pour cent sur 1995: pour éviter d'augmenter les taxes, les élus ont puise 200 000 \$ à même le surplus accumulé. Celui-ci totalise toujours malgré cela un montant de plus de 1 million \$.

M. Gingras a expliqué que l'augmentation des dépenses servira essentiellement à diverses immobilisations, comme l'aménagement d'un parc de voisinage dans le secteur à l'arrière de la Caisse populaire, des travaux routiers permanents, l'achat de véhicules et équipements et autres.

Par ordre d'importance selon les postes budgétaires, un montant de 765 000 \$ est consacré au transport (incluant la voirie), 625 000 \$ va au service de la dette, 505 000 \$ à l'hygiène du milieu (aqueduc et égouts), 469 000 \$ à l'administration et 418 000 \$ à la sécurité publique (police et incendies).

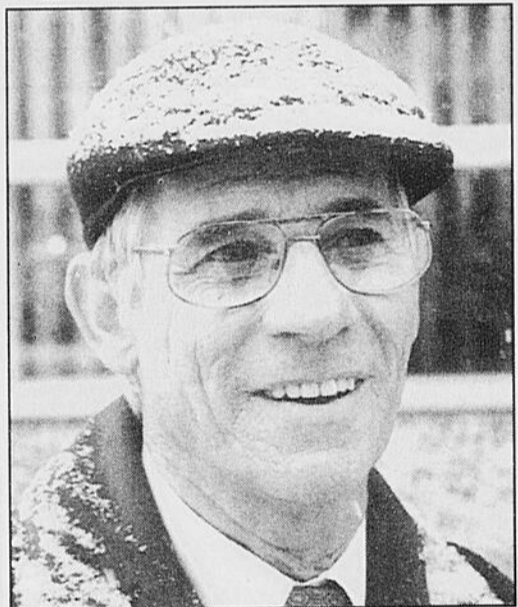
Qualifiant de «très conservateur» le budget 1996, M. Gingras a noté qu'il comporte toute la marge de manoeuvre requise. Et pour l'avenir, le maire de Saint-Élie-d'Orford a soumis que la gestion financière dépendra des changements à venir dans le monde municipal, par exemple en matière de décentralisation.

## SURPRISE DÉSAGRÉABLE À LA BANQUE NATIONALE DE BROMPTONVILLE



Téléphoto, Claude Poulin

La succursale de la Banque Nationale, à Bromptonville, a eu de la visite désagréable hier matin, un cagoulard armé qui est vite reparti après avoir pigé dans deux tiroirs-caisses. Ci-haut, le technicien Pierre Lacaille entre dans la banque avec équipement d'expertises. A droite, un voisin de la banque, M. René Dionne, qui n'en revenait pas d'avoir rien vu. «Je ne pouvais être mieux placé pour voir le voleur entrer ou sortir de la banque mais je n'ai rien vu, rien entendu... sauf que je n'ai pas manqué d'apercevoir les voitures de police», a-t-il noté.



# Un cagoulard armé passe en coup de vent

Pierre SAINT-JACQUES Bromptonville

Un solitaire, cagoule noire sur le visage et pistolet au poing, a commis un hold-up à la succursale de la Banque Nationale, rues Laval et de l'Église, à Bromptonville, vers 11h30, hier.

Cinq membres du personnel et cinq clients se trouvaient dans la banque quand le cagoulard y a fait irruption. En guise de conseil «d'ami», il a lancé aux gens présents «de ne pas bouger, de faire ce qu'il disait et que tout se passerait très bien».

Il a sauté par-dessus le comptoir pour se servir à même deux tiroirs-caisses avant de prendre la fuite.

Le ton calme du voleur et sa façon de procéder laissent entendre qu'il n'en était pas à un premier acte du genre.

Pour démontrer à quel point le vol s'est déroulé non seulement à la vitesse de l'éclair mais sans esclandre, La Tribune a abordé trois clients à leur sortie de la succursale. «Nous étions dans la banque au moment du hold-up mais nous n'avons rien vu, rien entendu. Nous nous trouvions dans un local où nous procédions à la signature d'un contrat.»

Même dans le voisinage, l'apparition des premiers véhicules de patrouille ont suscité plus d'émoi que le vol commis... ce qu'on ignorait jusqu'à ce moment.

### «Rien vu, rien entendu»

«Même moi, je me trouvais aux premières loges. J'étais devant ma fenêtre, à l'intérieur, en train d'installer les décorations de Noël. Je ne pouvais être mieux placé pour voir le voleur entrer ou sortir de la banque mais je n'ai rien vu, rien entendu... sauf que je n'ai pas manqué d'apercevoir les voitures de police», a expliqué M. René Dionne, un citoyen de la rue Laval.

Il a habité 21 ans dans un logement, situé au-dessus de la succursale et il demeure depuis neuf ans juste à côté de la banque. «Je ne crois pas, en remontant le plus loin possible en arrière, qu'un vol ait déjà été commis dans cette banque.»

Un autre citoyen à la retraite, dont la maison donne directement sur la façade de la banque, a dit «sans se qualifier de scénariste» qu'il passe beaucoup de temps à jeter un petit coup d'œil dehors. «Pas

cette fois cependant», avec une petite pointe de regret.

Les policiers municipaux de Sherbrooke n'ont pas perdu temps à envahir les lieux et à jeter un coup d'œil partout.

Pendant que les André Castonguay, lieutenant-détective, Guy Chouinard, Danny McConnell, Roger Dion, détectives, Pierre Lacaille, technicien du service de l'identité judiciaire, pénétraient dans la succursale, de nombreux policiers ont entrepris le ratissage du secteur.

Le sergent Claude Lemieux a retracé le véhicule de fuite du cagoulard dans la cour du commerce Le Potager, 183 rue Laval, dont à quelques centaines de mètres du lieu du vol.

Il est facile de présumer qu'à partir de cet endroit, le voleur a utilisé un autre véhicule pour emprunter une des nombreuses rues ou routes s'offrant à lui.

### Volée à Sherbrooke

Le véhicule ayant servi au vol était un Dodge Caravan 1992, rouge, volée quelques heures plus tôt, à Sherbrooke. Peut-être même le matin du vol car au moment où les policiers ont retrouvé la fourgonnette, ils n'avaient pas encore reçu de plainte de vol pour ce véhicule.

Impossible de dire si un complice attendait le cagoulard.

Pour le moment, on croit qu'il a agi seul. On le décrit comme un individu mesurant 1m 70-73 (cinq pieds et sept ou huit pouces), s'exprimant en français; il serait Québécois.

Au moment du vol, il était vêtu, outre de la cagoule noire, d'un manteau de suède rouge bourgogne, d'un pantalon jeans bleu et il avait des gants.

Entre le 1er janvier et le 20 novembre 1995, la Police municipale de Sherbrooke a enregistré 79 vols qualifiés sur son territoire dont deux, le 3 mars, à la Banque TD, rue Wellington, à Sherbrooke et à la Banque de Montréal, rue Conseil, à Sherbrooke; un, le 23 mars, à la Caisse populaire de Saint-Élie d'Orford.

Ces trois vols ont été éclaircis et les suspects condamnés.

Le quatrième hold-up a été commis, le 1er mai, à la succursale de la Banque de Montréal, rue Conseil (le deuxième à cet endroit). L'enquête est toujours en cours.

Pour la même période, l'an dernier, on avait enregistré 66 vols qualifiés.

## À une enquête préliminaire pour une histoire de faux passeport

# Paulin Bolduc refuse carrément de témoigner

Sherbrooke

L'homme d'affaires Paulin Bolduc a refusé hier de témoigner à l'enquête préliminaire de Michel Bilodeau, inculpé de complot et d'usage de faux en matière de passeport.

Ce témoin assigné par la poursuite a été retourné à l'écran à la suite de son refus et la procédure a continué sans lui.

Le procureur Paul Crépeau a opté pour la poursuite de l'enquête de Bilodeau plutôt que de rappeler Bolduc à la barre de huit jours en huit jours ou jusqu'à ce qu'il accepte de répondre à ses questions.

Bolduc, âgé de 41 ans, purge présentement une peine de huit mois pour avoir négligé de se rapporter à la SQ et à son procès en marge de ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'affaire du Marine Transport.

Il a été inculpé lui-même, juste avant l'enquête de Bilodeau, de possession et d'utilisation d'un faux passeport entre le 2 novembre 93 et le 21 avril 95 au Venezuela et en Colombie.

On se rappellera que Bolduc avait été interpellé à cette dernière date à la porte d'un condo à une station balnéaire de Santa Marta.

Le défenseur Michel Dussault a opté pour un procès devant jury lors de la comparution de son client devant le juge Gabriel Lussonde de la Cour du Québec.

Par ailleurs, le juge Yvon Roberge de la Cour du Québec a ajourné à aujourd'hui l'examen volontaire de Bilodeau, âgé de 44 ans.

Marc Bergeron, de Clermont (dans Charlevoix), avait d'abord déposé dans cette procédure que B... lui a téléphoné

en juillet 93 pour lui demander de réfléchir à une proposition de l'aider pour l'obtention d'un passeport qu'il aurait du mal à obtenir à cause de son dossier.

Il a remis par la suite à Bilodeau un formulaire de demande de passeport, son extrait de naissance et une photographie de lui-même authentifiée par un médecin à La Malbaie. Bergeron affirme n'avoir rien à voir avec une autre photo prise à Sainte-Foy.

Il admet avoir reçu 2000 \$ et son ancienne compagnie 1000 \$ sous prétexte que cette dernière devait prendre livraison de son passeport émis le 2 novembre 93 à Québec. Mme Manon Larouche a témoigné n'être au courant de rien de tout cela.

Me Crépeau devait ensuite appeler Bolduc comme troisième témoin.

### «C'est inutile»

Ce dernier a fait connaître ses couleurs en annonçant sa préférence de ne pas déposer dans cette cause.

Me Crépeau a malgré cela manifesté l'intention de lui poser des questions.

Bolduc a répliqué: «C'est inutile de poser des questions, je ne répondrai pas».

L'agent Pierre Régner de la SQ, l'un des enquêteurs du Marine Transport, a toutefois apporté dans son témoignage l'éclairage que la poursuite semblait vouloir obtenir. Il a dit que le passeport en question avait été saisi par la police colombienne.

Ce document émis au nom de Bergeron était accompagné d'une autre photo que la sienne. Me Crépeau a ensuite plaidé qu'il y avait eu une substitution de photo.

Me Nicole Charbonnier, qui défend Bilodeau, a obtenu un ajournement pour consultation de la jurisprudence après avoir soulevé la question de contradictions de Bergeron.

# LE SAMEDI C'EST GRATUIT!

Petites annonces  
La Tribune

SPÉCIAL DE NOVEMBRE

Placez une petite annonce 3 jours en semaine et nous la répétons GRATUITEMENT le samedi!

Vous rejoignez ainsi plus de 100 000 personnes. Pour tout vendre il vous faut La Tribune!

564-0999

1 800 567-6955

BUREAU OUVERT: Lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30  
Lignes téléphoniques: Lundi au jeudi jusqu'à 19 h 30  
Vendredi jusqu'à 16 h 30

POUR INTERURBAIN

IMPORTANT: Cette offre est en vigueur jusqu'au 2 décembre 1995 (dernière parution) et s'adresse aux particuliers. Elle ne peut être combinée à aucune autre promotion. La facture s'établira au montant déterminé même s'il y a annulation après une ou plusieurs parutions. Aucun changement possible dans l'annonce.

# Editorial

La Tribune

Raymond Tardif, Président et Éditeur

Jacques Pronovost, Rédacteur en chef

Roch Bilodeau, Editorialiste en chef adjoint

## La population plus ouverte que ses élus

Pendant que les élus municipaux de la grande région estrienne se tirent les cheveux dans une bataille de chiffres et de principes, la population semble plus ouverte quant à une mise en commun des principaux services entre chacune d'elle que ceux qui la représentent.



Jacques PRONOVOST

Le sondage Everest / LaTribune publié hier dénote encore une fois la satisfaction des résidents de banlieue relativement au service de protection des incendies fourni par la ville de Sherbrooke. La presque totalité des gens interrogés, que ce soit à Ascot, Fleurimont, Rock Forest, Saint-Élie d'Orford, ou à Sherbrooke même, se sentent en sécurité et bien servis par le service actuel... même s'il coûte cher.

Qui plus est, les trois quarts (73,8 %) estiment que les villes de la grande agglomération sherbrookoise devraient s'entendre pour partager les coûts équitablement. Et rares sont ceux qui croient que les villes de la banlieue devraient penser à créer leur propre service des incendies.

Cela devrait faire réfléchir les élus dans leurs discussions, dans la

défense de leurs privilèges et dans leurs aspirations de repli sur eux-mêmes. La population de la grande région sherbrookoise est ouverte aux réalités et aux perspectives d'avenir qui concordent plus avec une régionalisation qu'avec des services indépendants dans chacune des municipalités.

Ca ne date pas d'hier.

En avril 1992, un sondage Mallette Maheu / La Tribune donnait 55% d'appuis à la création d'un seul corps policier pour l'ensemble de la région... et 76% à la fusion de Sherbrooke et ses villes de banlieue... «si des économies étaient possibles».

En juin 1994 l'idée de ville unique recueillait la faveur de 50,8% à la lumière d'un sondage Everest / La Tribune. En avril 1994, 61% des gens interrogés par Everest pour le compte de CKSH estimaient que les ententes de service conclues entre Sherbrooke et les municipalités limitrophes signifiaient un pas vers l'annexion de celles-ci.

La perspective de faire partie d'une seule grande agglomération aux services regroupés est forte à Rock Forest, Saint-Élie, puissante à Ascot, très réservée à Fleurimont et totalement évacuée des possibilités à Lennoxville, enclave reconnue indépendante

dans la région sherbrookoise.

L'idée fait donc son chemin dans les populations encerclant la ville-centre. Nous sommes encore loin toutefois de cette perspective de ville unique. Bien d'autres avenues pourraient être explorées entretemps, notamment les régies intermunicipales comme les maires de banlieue en faisaient état dans l'édition d'hier. Il semble évident cependant que chacun se pose la question de la régionalisation où qu'il soit dans la région.

Les maires ont aussi raison de dire que quand on parlera d'argent, de comptes de taxes, la réflexion pourrait être différente. Cela est vrai. L'argent parle fort. Mais il semble bien qu'une conscience sociale est aussi en train de naître dans la grande région sherbrookoise, une conscience qui n'est pas loin d'être dictée par ailleurs par le calcul voulant que pour obtenir un service de qualité la mise en commun est préférable aux petites unités.

Les citoyens de la grande région sherbrookoise sont conscients de partager une foule de réalités entre eux et satisfaits de bénéficier de services équivalents. Selon ces sondages, ils sont prêts à en payer les coûts. Cela n'autorise pas Sherbrooke à arnaquer ses partenaires mais la légitime dans sa recherche d'équité.

### TRIBUNE LIBRE

#### Bravo au CLSC-SOC

Une réunion publique sur les services et le virage des services de santé et services sociaux. Une salle comble d'ainés surtout, d'intervenants qui répondaient aux questions.

M. Dubreuil de la Régie régionale de la santé et des services sociaux a fait une présentation de ce virage mais il était quelque peu embarrassé à répondre aux questions. Exemple: les foyers clandestins (2500 à Sherbrooke), la violence chez les aînés. Il a répondu de son mieux. Cette réunion était à point et très informatrice de la part du CLSC SOC. Bravo et merci.

Suzanne Gendron  
Sherbrooke

#### Ces enfants qui dérangent

Mme Brigitte Inkel,

Monsieur Fabien Bouchard, votre organiste, n'avait pas raison d'être impoli, comme vous le mentionnez, mais cet homme a la responsabilité de participer directement à la messe par sa musique et a le droit d'exiger de ne pas avoir de distractions. Aussi, l'église, c'est un lieu de recueillement surtout pendant la messe, ce n'est pas une garderie ni une pouponnière. Un enfant qui bouge, même sans parler, dérange. J'en ai été témoin à l'église et à certains concerts au Centre d'Art Orford. Quand mes enfants étaient jeunes, nous allions à des messes différentes ou je restais à la maison. Un temps pour chaque chose et chaque chose à sa place.

Raymonde Poirier  
Magog

#### Une suggestion

J'ai une suggestion à faire: installer à la Chambre des Communes et à l'Assemblée nationale un tableau électronique à trois fenêtres, juste au-dessus de la tête du président, qui indiquerait:

- la dette et sa croissance;
- le coût d'opération global de la Chambre ou de l'Assemblée et sa croissance;
- le nombre de jours que le citoyen travaille pour assumer les taxes et sa croissance.

Ce tableau est notre héritage. Il appartient à chacun de nous d'en inverser les données (chiffres) servir dans le respect de tous. Soyons responsables en tout temps.

Roger Plouffe  
Coaticook



## Le maire Pouliot décide qui a droit à l'information...

Comme j'avais eu vent qu'il y avait une séance d'information sur le sujet de la «fameuse» rue Montante (celle des barricades) à l'hôtel de ville d'Ascot dernier. Ent, j'ai pris sur moi-même de m'y rendre... et de remettre à demain ce que je pouvais faire «aujourd'hui» sur la ferme. Rien de mieux que d'aller s'abreuver à la source. Je dus, cependant, revenir chez moi bredouille et assoiffé. Le maire Pouliot, ou devrais-je dire l'Intendant Talon, avait des plans différents.

Eh oui, je venais à peine de m'asseoir dans l'ancre de la salle du conseil de ville, que le maire exigeait péremptoirement de la part du représentant des médias d'information, un cameraman de CHLT, de sortir des lieux puisqu'il n'avait pas été convié à la réunion d'information par le maire de céans et que ce qui allait se dire là ne concernait que les résidents de la rue Montante. D'ailleurs, toute autre personne n'y étant pas domiciliée devait quitter les lieux. En d'autres termes, il nous mettait tous à la

porte. Tous sauf, évidemment, les Ascotois de la Montante et des Appalaches (rue adjacente à Montante). Et cela sous prétexte que nous n'avions pas été invités. Comme si, pour avoir de l'information à Ascot pour ce qui relève de la *res publica*, il fallait résider sur une rue en particulier; d'autant plus que la rue en question nous empêche de véhiculer tous les jours d'un endroit à l'autre chez nous, à Ascot. Subitement, la soirée d'information à l'hôtel de ville est devenue une réunionette vouée à de l'information à caractère particulier.

La chose devint plus évidente lorsqu'un couple, Anita Cliche et Robert Harris, entra dans la place de monsieur le maire, l'Hôtel de ville, pour les mêmes raisons que moi. «Ça non plus, ça n'a pas d'affaire icitte!», tonitrua irrespectueusement le maire Pouliot. C'est alors que Mme Mariette Cartier, résidente de la rue des Appalaches, essaya de faire comprendre au maire que c'était elle qui avait convoqué CHLT sur les lieux afin de tenir tous les Ascotois informés de ce



Robert Pouliot

qui allait se décider lors de cette rencontre. Il n'en était pas question, que de dire M. Pouliot. La lettre de convocation qu'il avait fait parvenir exclusivement aux gens de la Montante et des Appalaches excluait tous les autres. Cette missive n'avait été expédiée qu'à ceux-là et dès lors, les autres payeurs de taxes d'Ascot devenaient des intrus et allaient devoir sortir! Or, cette missive faisait mention que l'objectif de la réunion était de décider en particulier du sort de tous en général «à la satisfaction de tous les résidents d'Ascot...». Et cela, sans que tous ces gens n'aient accès à cette information sur place. En d'autres termes, la décision revenait à ce petit groupe sans que la majorité n'ait un mot à dire... et cela, toujours à la satisfaction des absents. Et vlan à la démocratie. Les absents n'ont-ils pas toujours tort?

Devant le refus des gens non conviés à ce petit conciliabule privé de quitter les prémices, monsieur le maire dirigea la réunion vers un local à part où seuls résidents de Montante et des Appalaches auraient accès.

Il m'apparaît comme évident que le maire Pouliot est rendu incapable de concilier avec la majorité des contribuables d'Ascot. Pour ce faire, il se réduit à négocier en conseil privé, se moquant éperdument de l'opinion publique et encore plus du droit à l'information. Le vieil adage «Diviser pour régner» trouve une niche parfaite à Ascot.

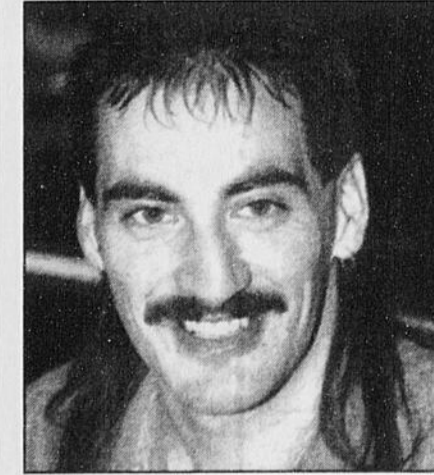
Je réalise qu'il ne s'agit plus d'un mandat de maire que Robert Pouliot revendiqua lors des dernières élections municipales, mais bien du pouvoir d'un autocrate. A le voir agir, on se croirait au 17<sup>e</sup> siècle, là où la destinée de la colonie n'appartenait pas à des contribuables mais à des êtres subalternes, à des colons. Dimanche dernier, on nous a traité comme des colons. Et je m'insurge devant si peu de souci vis-à-vis de la démocratie, devant cette gifle au droit à l'information, devant autant d'arrogance pour ceux qui renflouent les goussets des budgets de notre municipalité.

J.R. Claude Blanchette  
Contributeur d'Ascot

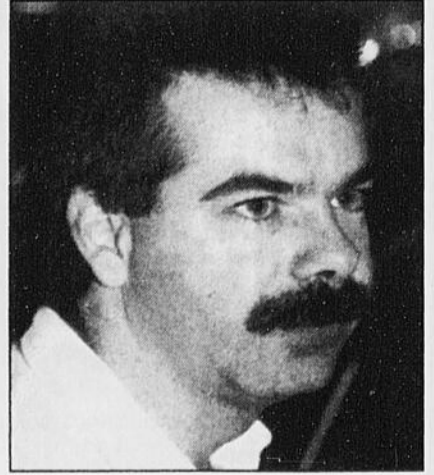
### QUESTION DU JOUR

à la Cage aux Sports

## Est-ce que la présence du service 9-1-1 vous rassure?



**Yves Laroche, Stoke:** «Oui et non! Parce que nous à Stoke, on n'a pas encore le service 9-1-1. J'aimerais bien l'avoir un jour. Ça serait bon.»



**Mario Lefebvre, Ascot:** «Oui. En cas d'urgence, ça va être pratique. Ça faisait longtemps qu'on en entendait parler. Là on l'a.»



**Johanne Trippe, Ascot:** «Oui je trouve ça rassurant. Dans le coin où je reste, des fois l'atmosphère est un peu difficile. Avec le 9-1-1, je me sens plus rassurée.»



**Jean Magny, Sherbrooke:** «Je ne suis pas souvent ici. Ça ne me touche pas vraiment. Disons que je ne compte pas sur le 9-1-1 pour assurer ma sécurité.»



**Patrick Marceau, Ascot:** «Aujourd'hui, il faut comprendre que le 9-1-1 est un standard dans le monde. Si une personne qui vient de Montréal ou de San Francisco est en visite chez nous, elle n'aura qu'à faire le 9-1-1 pour signaler une urgence, comme elle le ferait chez elle.»

ADMINISTRATION	RESSOURCES HUMAINES	RÉDACTION	PUBLICITÉ	PRÉ-IMPRESSION & PRODUCTION	COMPTABILITÉ	TIRAGE
Raymond Tardif Président et éditeur	Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration	Michel Poulin Directeur	Jacques Pronovost Rédacteur en chef	Stéphane Lavallée Directeur de l'information	François Fouquet Directeur	Alain LeClerc Jacelyn Godbout Adjoint au directeur
				René Béliveau Directeur	André Roberge Contrôleur et adjoint au directeur	André Coriveau Contrôleur
					Julienne Poulin Gérante du crédit	Pierre Dubois Directeur
						André Custeau Adjoint au directeur

Service d'incendie offert par Sherbrooke

# Le sondage réjouit le syndicat des pompiers

Denis DUFRESNE

Sherbrooke

Le syndicat des pompiers de la Ville de Sherbrooke reçoit positivement les résultats du sondage Everest-La Tribune, qui démontre que la majorité des citoyens de la région sherbrookoise apprécient et veulent conserver le niveau actuel de service de protection contre les incendies, mais ne croit pas que cela placera à l'abri de nouvelles compressions budgétaires.

«Il y a déjà eu un sondage municipal où les citoyens demandaient à la Ville de ne pas toucher aux pompiers et on a été coupé quand même. Mais ce nouveau sondage va prendre tout son sens dans la mesure où il va influencer les élus», commente le secrétaire du syndicat, Yvon Chicoine.

«Mais on réagit positivement lorsqu'on constate que les gens veulent garder le type de service qu'ils ont actuellement», ajoute-t-il au sujet du sondage publié hier dans La Tribune, qui démontre entre autres que 87,8 pour

cent des répondants sont contre une diminution de service pour réduire les coûts de la protection contre les incendies.

M. Chicoine dit également comprendre que les maires de la banlieue jugent qu'ils n'ont pas à payer aussi cher que Sherbrooke pour les pompiers et que le niveau de service doit correspondre aux besoins réels, alors que les citoyens sont d'avis que les coûts doivent être partagés équitablement entre les municipalités desservies.

«C'est sûr que la Ville a sa façon

d'évaluer les coûts en fonction du nombre de citoyens, tandis que la banlieue le fait par rapport aux besoins et aux types d'immeubles sur son territoire», explique-t-il.

Selon le sondage, 73,8 pour cent des personnes interrogées (61,5 pour cent en banlieue et 80,8 pour cent à Sherbrooke) estiment que les municipalités doivent s'entendre pour partager les coûts équitablement.

De plus, 63,7 pour cent des citoyens pensent que le niveau de service doit

être le même à Sherbrooke qu'en banlieue, un avis que ne partagent pas les maires.

Quant à l'idée d'une régie intermunicipale des incendies, le secrétaire du syndicat y est favorable.

«Ce serait une bonne chose, tout le monde qui utilise le service participe à la gestion de l'entente, aux négociations et tous ont un droit de regard sur le service. On trouve que ce serait une bonne chose pour les municipalités et les citoyens», dit M. Chicoine.

## «Les citoyens ne connaissent pas les vrais coûts» —Pouliot

Sherbrooke (DD)

Si les citoyens de la banlieue sont d'accord pour partager équitablement les coûts des pompiers entre les municipalités desservies, même si les besoins ne sont pas les mêmes qu'à Sherbrooke, c'est qu'ils «ne connaissent pas les vrais coûts», selon le maire d'Ascot, Robert Pouliot.

Ce dernier, qui conteste les coûts que Sherbrooke veut lui imposer à compter de 1996 pour

l'utilisation de son service d'incendie, pense que «une fois que les citoyens vont se rendre compte de ce qu'ils devraient payer pour le service dont ils ont véritablement besoin ils vont trouver ça cher (le service et les coûts que veut imposer Sherbrooke à l'avenir)».

«On doit avoir un service qui répond aux besoins de la population, les citoyens d'Ascot ne devraient jamais payer plus que 200 000 \$ par année pour un service qui correspondre aux besoins», fait valoir M. Pouliot, même si le sondage indique que 87,8 pour cent des répondants ne sont pas d'accord pour réduire la qualité du

service en vue d'économiser.

La Ville de Sherbrooke entend majorer la facture d'Ascot pour les pompiers de 179 000 à 421 000 \$, un prix, qui, juge-t-elle, correspond aux coûts réels.

Même son de cloche chez le maire de Saint-Élie-d'Orford, Richard Gingras.

«C'est sûr qu'un sondage ne donne pas toujours l'idée juste. C'est facile de dire oui, mais la journée où tu dois payer la facture, c'est moins évident...» dit-il.

«Les citoyens ne connaissent pas vraiment les besoins, ni ce que ça leur coûte», croit M.

Gingras au sujet des pompiers.

«Si demain matin ça nous coûtait 300 000 ou 400 000 \$ de plus pour les pompiers de Sherbrooke, seraient-ils d'accord?» demanda-t-il.



### Les marchands de King Ouest préparent leurs dossiers

L'Association des marchands de la rue King Ouest, qui comprend les commerçants installés dans la portion comprise entre les rues Belvédère et Jacques-Cartier, à Sherbrooke, entend être plus vivante que jamais dans les dossiers liés au développement de ses membres. Hier, dans le but de mieux se connaître, les membres tenaient un «5 à 7» au Boston Bar. On comptait notamment la présence de Jean Bourgault, qui remplaçait le président Gérard Vachon, ainsi que Marie-Chantal Vachon et Yvon Lachance, membres de l'exécutif.

Téléphoto, par Christian Landry

En attendant une «solution globale» sur le territoire de la municipalité

## Ascot s'objecte à l'annexion réclamée

François GOUGEON

Ascot

Tant qu'une «solution globale» ne sera pas arrêtée, le conseil municipal d'Ascot s'objecte au règlement de Lennoxville visant l'annexion des secteurs Huntingville (partie nord) et View Point.

C'est la position arrêtée hier soir par le conseil du maire Robert Pouliot qui, sur division, a repoussé le projet de démembrement déposé le mois dernier par Lennoxville, à la demande de citoyens d'Ascot qui réclament cette annexion.

Ainsi, les quatre conseillers du secteur urbain, France Bonsant, Denis Demers, Roger Labbé et Marcel Cyr ont appuyé la résolution visant à repousser le règlement de Lennoxville, alors que les représentants du secteur rural, Bernard Houle et Robert Gagné, ont voté dans l'autre sens.

Les conseillers Roger Labbé et Denis Demers ont particulièrement invoqué l'importance de disposer d'un plan d'ensemble avant d'aller plus avant dans le dossier de l'avenir du territoire d'Ascot. M. Demers a d'ailleurs rappelé le souhait

exprimé en ce sens par le ministre des Affaires municipales, de façon à éviter que des zones ne soient mises de côté. M. Demers a aussi fait référence à un partage «juste et équitable», face au choix que les citoyens pourraient faire «entre vivre à Ascot ou ailleurs».

Pour sa part, Roger Labbé a dit espérer qu'un tel plan d'ensemble puisse être analysée «peu de temps après Noël, le plus tôt possible en 1996».

#### Requête avec Waterville

Le dossier de l'avenir territorial d'Ascot n'a pas fini de faire parler alors qu'un autre dossier est sur le point de se confirmer: la requête pour l'annexion d'une partie rurale avec Waterville. Il s'agit de la zone sud du secteur Huntingville, soit la portion comprise entre les rivières Massawippi et Ascot et qui renferme les hameaux de Capelton et de Milby. On y retrouve près de 250 citoyens et le territoire est borné au sud par Waterville.

Un porte-parole du groupe, Wendy S. Wark, qui a l'appui du maire de Waterville, Gérard Boudreau, convoque d'ailleurs les résidents concernés à une rencontre d'information demain soir,

mercredi, au sous-sol de l'Hôtel de ville de Waterville.

Le maire d'Ascot, Robert Pouliot, ne s'est guère montré inquiet de la situation face à ce dossier, compte tenu de «la bisbille» qu'il dit voir entre des dirigeants de l'Association des résidents ruraux, notamment de la part de Gordon Barnett et Richard Evans.

Enfin, comme déjà mentionné dans le passé, une autre requête d'annexion devrait être acheminée sous peu à une

autre municipalité, cette fois celle d'Hatley, pour la portion rurale connue sous le nom de secteur du Chemin Rodgers.

**FUTONS**  
Un lit! Un divan ou une chaise!

Chaise longue

**FUTONS à partir de 89\$**  
Les prix les plus bas garantis

**AU SOLEIL LEVANT**  
840, rue King Ouest  
Sherbrooke, Québec  
Tél.: (819) 569-0873

**LADA**  
Toujours mieux pour moins cher

À partir de **9 295 \$\***

**Faites-en donc l'essai!**

\*T.T.P. en sus

**GARAGE René Jacques**

7110, boul. Bourque, Deauville  
(819) 864-4278

- À la campagne, sur la neige ou en ville: la Niva 1995 livre la marchandise!
- Nouveau moteur puissant de 1,7 l. à SACT et injection électronique en option
- Nouvelle boîte-pont plus performante
- Nouveau hayon pleine hauteur
- Garantie limitée 3 ans/79 000 km
- Plan de dépannage routier LadaCare
- Garantie à vie contre la rouille de Rust Check

• LA VOITURE LA MOINS DISPENDIEUSE au Canada  
• EXCELLENTE GARANTIE DE 3 ANS OU 79 000 KM (GARANTIE COMPLÈTE)

**LE PLAISIR DE CONDUIRE... LONGTEMPS.**

Si vous possédez une BMW, c'est toujours une bonne idée d'opter pour les meilleurs services d'entretien. Et il n'y a pas mieux que le service BMW.

«Plein de bon sens» est un programme de forfaits à prix fixes et peu coûteux sur 8 opérations essentielles d'entretien. C'est la meilleure façon de faire durer le plaisir de conduire.

**Maintenant offerts sur les modèles récents de BMW.**

«Plein de bon sens» est devenu très populaire, nous l'avons donc élargi. Maintenant, il s'applique à encore plus de BMW. Les spécialistes formés par BMW offrent un service rapide et n'utilisent que des pièces BMW authentiques.

Les forfaits «Plein de bon sens». Plein de bonnes pièces. Plein de bon service. Plein de bons prix. Pour en savoir plus, consultez la brochure «Plein de bon sens» chez votre concessionnaire BMW.

\*Offre valable uniquement chez les concessionnaires BMW participants. Chaque pièce est couverte par une garantie d'un an, sans limite de kilométrage, contre tout défaut matériel ou vice de fabrication. Le prix peut être moindre si l'offre est jumelée à une inspection de service recommandée. Taxes en sus. Des restrictions s'appliquent à certaines opérations. L'offre ne s'applique pas aux modèles Série M ni aux diesel. Prix en vigueur jusqu'au 31 août 1996.

**SUPREM**  
AUTOMOBILE

4620, BOUL. BOURQUE, ROCK FOREST (QUÉBEC)  
Téléphone : 821-9272, Télécopieur : 821-2856  
Ouvert aussi le samedi, de 10h à 17h

LE PLAISIR DE CONDUIRE. (LONGTEMPS)

**IRIS PENSE À VOUS!**

**3 à 12 MOIS**

**sans aucun paiement ni intérêt**

Grâce au Programme Compréhension IRIS, faites l'acquisition de vos lunettes ou de vos verres de contact maintenant et obtenez de 3 à 12 mois sans aucun paiement, ni intérêt pour tout achat de 200\$ ou plus\*

\* Sur approbation de crédit MasterCard de la Banque Nationale. Ne peut se combiner aux avantages de la Carte IRIS ou de tout autre programme similaire, ni au coût des examens visuels ou des services professionnels.

ACTON VALE: 546-3993  
ASBESTOS: 879-5555  
BROMPTONVILLE: 846-4622  
FLEURIMONT: 822-1209  
SHERBROOKE: 562-7095  
VICTORIAVILLE: 758-5252

**IRIS**  
OPTOMETRISTES • OPTICIENS  
Les gens à voir pour vos yeux!  
PLUS DE 60 CENTRES IRIS AU QUÉBEC

# Rock Forest achète une auto de police... à Magog

Pierre-Yvon BÉGIN

Sherbrooke

Même si Rock Forest compte plusieurs concessionnaires automobiles, au point où l'on parle maintenant du boulevard Bourque comme boulevard de l'auto, la Ville achètera un nouveau véhicule chez un détaillant de Magog.

Cet achat fait suite à la destruction lors d'un accident, il y a quelques jours, d'une voiture de patrouille de la Sûreté municipale. Pour remplacer cette voiture rapidement, la Ville de Rock Forest lançait des soumissions sur invitation auprès des représentants Chevrolet de la région.

Selon le maire, Bertrand Delisle, il appert que la proposition du concessionnaire Dion de Magog est la plus basse. L'achat devrait être entériné à la prochaine réunion du conseil municipal, probablement lundi.

Seul concessionnaire Chevrolet de Rock Forest, Daniel Beauceage fulmine. Selon les informations

dont il dispose, sa propre soumission serait supérieure de 300 \$ à celle du garage de Magog.

A son avis, Rock Forest devrait se doter d'une politique semblable à la Ville de Sherbrooke, qui doit acheter ses véhicules à Sherbrooke. C'est pour cette raison que la Ville de Sherbrooke se fait livrer ses véhicules de marque Chevrolet chez le concessionnaire Pontiac.

«Au moins, de plaider Daniel Beauceage, on encouragerait les gens de notre ville.»

Le maire Delisle réplique à ce propos que la municipalité se doit de retenir la plus basse soumission.

«Même si c'est juste 5 cents, on n'a pas le droit d'aller ailleurs», dira-t-il.

Le service de police de Rock Forest compte six voitures de patrouille, dont trois banalisées. Chaque année, la Ville tente de remplacer un véhicule. En 96, à la suite de la préparation du budget, l'administration municipale devrait lancer de nouvelles soumissions pour l'achat d'une nouvelle voiture.

# Il écope deux ans pour son hold-up à la Caisse St-Élie

Jacques LEMOINE

Sherbrooke

Robert Goulet, âgé de 32 ans, a encouru hier une peine de deux ans moins un jour de détention suivie d'une mise à l'épreuve pendant trois ans, pour son implication dans le double vol qualifié commis à la Caisse populaire Saint-Élie-d'Orford le 23 mars dernier.

Le vol avait ceci de particulier que deux individus se sont présentés en même temps à deux caissières différentes ce jour-là pour réclamer de l'argent.

Cette condamnation assortie d'une interdiction de possession d'armes pendant trois ans lui a été imposée par le juge Gabriel Lassonde de la Cour du Québec, à Sherbrooke.

Goulet avait admis en plus son implication dans une émeute à la prison de Saint-Jérôme le 23 avril 94 et dans une fraude de 1 601 \$ à l'égard du magasin de meubles Gilles Boisvert le 1er avril.

Le quantum de deux ans moins un jour fait suite à une recommandation commune du défenseur Michel Dussault

et du procureur André Campagna compte tenu de toutes les circonstances de cette affaire et des antécédents de l'accusé.

Le prévenu a été épinglé le 2 octobre et il était écorché depuis.

Selon une source policière, l'un des individus a présenté à une caissière une note portant la mention «c'est un hold-up».

En réponse à une question pour savoir s'il était sérieux, ce dernier a indiqué la présence de quelque chose dans son manteau.

La caissière a déposé sur le comptoir une somme de 224 \$ que son client inconnu devait ramasser avec sa note avant de prendre la poudre d'escampette.

Quant à la fraude, elle concerne l'achat d'un mobilier de chambre livré et payé par un tiers.

# Un feu de cuisson a causé l'incendie mortel à St-Claude

Saint-Claude (psj)

Les enquêteurs de la Sûreté du Québec de l'Estrie ont retenu l'hypothèse du feu de cuisson pour expliquer l'origine de l'incendie dans lequel un citoyen de Saint-Claude a péri dans la nuit de vendredi à samedi.

«Il ne reste qu'à recevoir le rapport d'autopsie pour clore le dossier» a indiqué hier l'agent Serge Dubord, responsable des Affaires publiques à la SQ de l'Estrie.

M. Luc De l'Étoile, âgé de 26 ans, demeurait seul dans le logement qu'il occupait depuis un an, chemin de la Baie Boissonneault.

Les efforts de son voisin et copain, Renlad Simoneau de même que ceux des agents Serge Boutin et Denis Paradis de la SQ sont demeurés vains. Les policiers ont même rampé sur le plancher du logement pour retrouver la victime et la tirer de là.

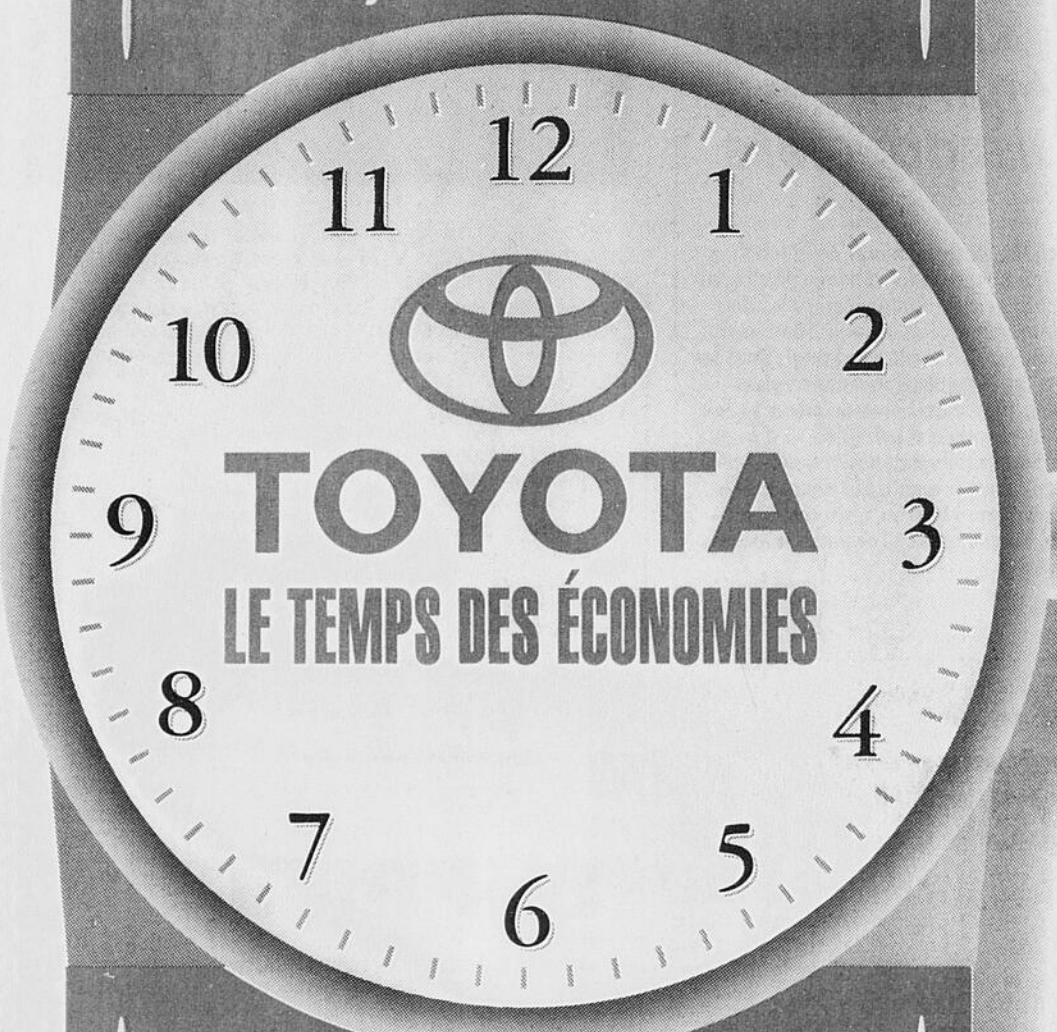
Les efforts de réanimation n'ont rien donné.

C'est le temps de choisir la qualité Toyota!

Location 48 mois à partir de **244 \$** 0 \$ comptant



Toyota Tercel SD 1996



Location 48 mois à partir de **298 \$** 0 \$ comptant



Toyota Corolla SD 1996

Location 48 mois à partir de **435 \$** 0 \$ comptant



Toyota Camry DX Plus 1996

Aussi, taux de financement\*\* réduit!

**5,7%** 24 MOIS Voyez votre concessionnaire Toyota pour les détails.



Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques spéciaux.

DÉCROCHEZ LA LIGNE TOYOTA APOLLO 13

Gagnez une des deux nouvelles Toyota Paseo 1996. Obtenez un bulletin de participation et les règlements du concours chez les concessionnaires Toyota participants ou à l'achat de la vidéocassette Apollo 13. Sur vidéocassette partout le 24 novembre.

CRÉDIT TOYOTA

Profitez des plans de financement et du programme de location Solution Toyota offerts exclusivement chez votre concessionnaire Toyota participant. Offres de location sur approbation de Crédit Toyota Canada valables uniquement pour les modèles Tercel, Corolla et Camry 1996 neufs vendus et livrés aux clients admissibles avant le 30 novembre 1995. \*En fonction d'une location-bail de 48 mois sans versement initial. Un dépôt de garantie remboursable de 275,00 \$ (Tercel SD), 350,00 \$ (Corolla DX), 500,00 \$ (Camry DX Plus) et le premier versement mensuel exigés au moment de la livraison du véhicule. Durées de location de 24 et 36 mois également possibles. Tercel SD AC51LK-AA: coût total de la location, 11 712,00 \$; prix de l'option d'achat, 4 962,32 \$. Corolla DX BA5EM-AA: coût total de la location, 14 304,00 \$; prix de l'option d'achat, 7 307,10 \$. Camry DX Plus BG12KP-AA: coût total de la location, 20 880,00 \$; prix de l'option d'achat, 11 949,60 \$. Prix de l'option d'achat et frais de location basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire: 7 \$/km pour les Tercel et Corolla, 10 \$/km pour la Camry. Le concessionnaire peut louer à prix moindre. \*\*Taux de financement mensuel aussi disponible pour des durées de 24, 36 et 48 mois sur les modèles Tercel, Corolla et Camry (sauf Camry DX Plus) 1995 et 1996 vendus et livrés avant le 30 novembre 1995. Exemple: 15 000 \$ à 5,7 %, soit des paiements de 562,78 \$ pendant 24 mois. Frais d'emprunt de 596,72 \$. Coût total du prêt: 15 306,72 \$. Assurances et taxes en vigueur en 1995. Un total maximum de 500 \$ de frais de transport et de préparation inclus. Pour plus de détails, voyez votre concessionnaire Toyota participant.

**CORRECTIONS EATON**  
Cahier «Cadeaux pour lui» (#843), encarté dans La Tribune du 22 novembre 1995. Page 13  
Peignoir éponge en velours de coton, 59,99\$  
Devrait être 79,99\$  
Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient. 13325

**SONY**

**Téléphones sans fil Sony**  
Pour des conversations téléphoniques claires et nettes

Téléphone sans fil Sony SPP-1010 à système de sécurité numérique **\*149\$**

Téléphone sans fil Sony SPP-A450 avec répondeur à microcassette **\*229\$**

Téléphone sans fil Sony SPP-2010 avec système de chargement à deux batteries. Une deuxième batterie constamment chargée est en attente dans la base de l'appareil. **\*179\$**

**Meilleure sonorité. Meilleures caractéristiques.**

- RÉDUCTION DE BRUIT COMPANDER PRO SOUND pour des conversations sans parasites atmosphériques.
- AUTONOMIE DE 30 JOURS EN ATTENTE - un mois complet de service
- AUTOSELECTION DE 10 CANAUX pour des conversations sans interférence
- MISE EN CIRCUIT À LA PRESSION DE N'IMPORTE QUELLE TOUCHE DU COMBINÉ • COMBINÉ PROFILÉ pour un summum de style et de confort.

**MAISON SONY**  
2005, rue King Ouest  
Sherbrooke, Québec  
J1J 2E6  
Tel: 346-7669

**VIDÉOTECH**  
910, rue King Ouest  
Sherbrooke, Québec  
J1H 1S2  
Tel: 569-9963

**AVENTURE ÉLECTRONIQUE**  
3280, boul. Portland  
Sherbrooke, Québec  
J1L 2A8  
Tel: 346-6633

**STÉRÉO PLUS**  
2244, rue King Ouest  
Sherbrooke, Québec  
J1J 2E8  
Tel: 823-5501

Les dépositaires peuvent vendre moins cher. Sony est une marque déposée de Sony Corporation, Tokyo, Japon. 12637